

Postulat au nom de l'Alliance du Centre (AdC)  
demandant au Conseil d'Etat de transformer la Cour des comptes  
en une instance inter-cantonale

La nouvelle Constitution du canton de Vaud, entrée en vigueur le 14 avril 2003, a introduit par son art. 166 un organe de contrôle de la gestion des finances des institutions publiques nommé Cour des comptes.

Une telle Cour des comptes engendre des coûts très importants, que beaucoup jugent disproportionnés pour un seul canton, fût-il grand comme le nôtre. En effet, autour de nous, à l'exception du canton de Genève, aucun autre canton suisse ne s'est doté de Cour des comptes ou d'une instance équivalente. La Confédération y a elle-même renoncé. Ceux qui en possèdent sont les grands états voisins, comme la France.

A l'heure actuelle, le temps est à la collaboration inter-cantonale. Plusieurs projets ont vu le jour. Le gymnase valdo-fribourgeois de la Broye et l'hôpital valdo-valaisan Riviera-Chablais sont deux exemples qui en témoignent. Ne serait-ce pas une perspective intéressante que de doter les cantons de Vaud et Genève d'une Cour des comptes commune ?

L'Alliance du centre considère que la Cour des comptes est une instance utile qui peut apporter une véritable valeur ajoutée à nos institutions. Toutefois, afin de la rendre la plus indépendante possible, d'en réduire l'impact sur le budget de fonctionnement de l'Etat de Vaud et de lui donner un champ d'action mieux adapté à sa taille, l'Alliance du Centre demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de transformer la Cour des comptes en une instance inter-cantonale.

*Maximilien Bernhard*  
*Yverdon-les-Bains, le 22 juin 2010*